

# Les aménagements de bas-fonds en Guinée forestière : l'expérience de l'Afvp dans le cadre du projet riz

**En Guinée forestière, la politique nationale d'autosuffisance alimentaire se concrétise par la mise en œuvre de différents projets d'aménagement de bas-fonds, notamment le Projet riz Guinée forestière auquel participe l'Association française des volontaires du progrès. Au-delà de la réalisation des infrastructures, ce projet expérimente la mise en place d'une capacité locale d'aménagement et l'appui à la structuration du monde rural.**

A. NEVILLE, C. HERNIOU, G. FONTAINE,  
E. MARNAT, S. PETITPREZ

Afvp, BP 207,  
91311 Monlhéry Cedex,  
France

Afvp, projet riz en Guinée forestière,  
BP 570 Conakry,  
République de Guinée

## Historique du développement rural et des projets agricoles en Guinée

En 1985, après une phase de recherche-développement, un premier projet d'aménagement de bas-fonds a démarré en Guinée forestière, le Projet agricole intégré de Gueckédou

(Pag), avec une composante importante pour l'aménagement de bas-fonds (2 000 hectares). Une démarche d'intervention fut élaborée à partir d'une typologie normative des aménagements liée au degré de maîtrise de l'eau. Les bons résultats du Pag ont conduit la direction nationale du génie rural à généraliser cette approche d'aménagement de bas-fonds, intéressante en raison des coûts relativement faibles et des techniques facilement utilisables, tant par les opérateurs que par les paysans. Le métier de tâcheron aménagiste responsable des travaux a été conçu à cette époque.

Différentes opérations furent mises en œuvre sous le couvert d'une politique nationale d'autosuffisance alimentaire et, parfois, avec un objectif de protection des écosystèmes par la sédentarisation des paysans autour de l'ensemble du bas-fond, limitant la pression sur le couvert végétal des coteaux moins exploités. Ce fut le cas du Programme national d'infrastructures rurales (Pnir) de 1993 à 1996, avec les services du Bureau technique du génie rural (Btgr) et certains projets comme le Projet riz Guinée forestière (Prgf).



Casiers d'un bas-fond aménagé.

Cliché : D. Souaré

## Les types de bas-fonds en Guinée forestière

### Le milieu naturel et les bas-fonds

La Guinée forestière a un relief plus ou moins accidenté sous un climat tropical humide à une saison des pluies. Les bas-fonds de cette zone sont généralement de faible surface (environ 1 hectare), hydromorphes, avec des cours d'eau à petit bassin versant. Ils sont densément exploités, par 5 à 7 exploitants, regroupant une trentaine d'actifs agricoles familiaux par hectare.

### Les types d'aménagements en Guinée forestière

Les aménagements hydro-agricoles de bas-fonds reposent sur un casiéage (parcelles planées entourées de diguettes) permettant la riziculture irriguée avec lame d'eau (10 à 25 centimètres). Ainsi, un aménagement complet doit permettre d'amener l'eau jusqu'aux parcelles (par l'intermédiaire, si nécessaire, d'ouvrages de prise en matériaux locaux ou en béton et de canaux), de retenir l'eau dans les parcelles (casiers), et d'évacuer l'eau (par un système de drainage si nécessaire).

### Le système d'aménagement

Pour construire un aménagement, le principal facteur limitant est la vitesse de travail des équipes de terrassement (5 manœuvres paysans encadrés par un tâcheron aménagiste). C'est pourquoi l'unité de base d'une opération d'aménagement est la capacité d'aménagement d'un tâcheron. La période favorable aux travaux de terrassement est limitée aux mois de février à juillet.

Le système normatif d'aménagement de bas-fond a été défini (par la Direction nationale du génie rural à travers le Pag) en 4 types classés selon les éléments fondamentaux constitutifs (figure 1) :

- 1, casiéage
- 2, casiéage + drain d'évacuation
- 3, casiéage + drain d'évacuation + canaux d'irrigation
- 4, casiéage + drain d'évacuation + canaux d'irrigation + réserve d'eau à l'amont.

Suivant la complexité topographique du bas-fond et son régime hydrique, étudiés lors de la phase préaménagement, l'aménagement comportera des éléments spécifiques, différents des casiers. A chaque déviation de l'eau, et à chaque seuil artificiel à maintenir (pour prendre de l'eau), on peut placer un ouvrage en matériaux locaux (bois, blocs et terre), ou en béton pour plus de solidité.

### Les bas-fonds aménagés

Les bas-fonds aménagés par le projet riz en Guinée forestière, varient par leur surface (0,3 à 3 hectares, en moyenne 1 hectare), et par leur complexité topographique : si les pentes transversales sont fortes, la taille des casiers devra être réduite. En général, ces aménagements de bas-fond sont du type 2 ou 3, avec un casiéage serré — moins de 800 mètres carrés par casier. Cela implique une densité d'ouvrages de terrassement (diguettes, cavaliers de drains et de canaux) de 1 300 à 3 000 mètres linéaires de diguettes par hectare. En revanche, les ouvrages en béton sont rarement nécessaires (1 bas-fond sur 7) et ils sont de petite taille (inférieurs à 5 mètres cubes). Globalement, le travail non spécialisé (assuré par les paysans) pour aménager un bas-fond typique de cette région est de 200 hommes-jours par hectare (NEVILLE et DOLLON, 1996).

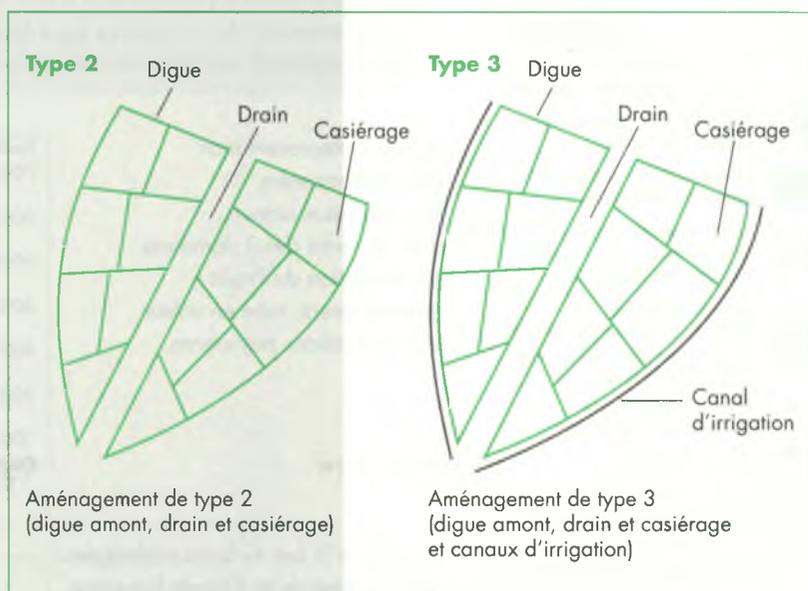
## Les particularités de la Guinée forestière

Des projets spécifiques ont été entrepris en Guinée forestière. La pression démographique et surtout l'arrivée massive de réfugiés libériens — 188 000 pour les préfectures de N'Zérékoré et Yomou d'après SOUARE (1996) — ont considérablement modifié les conditions de production de la région. Au total, ce sont 600 000 réfugiés pour l'ensemble de la Guinée forestière qui occupaient 900 000 hectares. Entre 1994 et 1996, en plus de l'aide alimentaire d'urgence, des programmes ambitieux d'aménagement de bas-fonds se sont installés en Guinée forestière à l'initiative du Haut commissariat aux réfugiés et du Fonds international de développement agricole. Tous ces projets se réunissent chaque année sous l'égide du Bureau technique du génie rural pour coordonner leurs actions.

## Le Projet riz en Guinée forestière

Le Projet riz Guinée forestière mis en œuvre de 1993 à 1996 et prolongé en 1997, est une composante du Programme national d'appui à la filière riz, financé par la Caisse française de développement et le Fonds d'aide à la coopération. L'opérateur du projet

Figure 1. Deux types d'aménagement de bas-fonds.



## L'organisation du projet riz en Guinée forestière

Les actions du projet riz en Guinée forestière sont organisées selon trois sections (figure 2).

### Section aménagement

Les étapes de sensibilisations paysannes et d'études socio-économiques et techniques préalables aux réalisations sont primordiales. Elles permettent aux paysans de décider de leur engagement en connaissance de cause, et au projet de travailler avec des paysans bénéficiaires (choisis principalement pour leur motivation), de sélectionner les bas-fonds et les types d'aménagements.

Le projet finance des aménagements de type 2 et 3. L'Auder conçoit les aménagements et supervise les opérateurs de terrain. Le tacheron aménagiste et les paysans forment la cheville ouvrière des aménagements ; ils travaillent en équipe d'environ cinq paysans (les bénéficiaires ou leurs employés) encadrés par un tacheron.

Le projet confie à l'Auder la maîtrise d'œuvre sous forme de bons de commande précisant essentiellement les objectifs quantitatifs (surfaces et villages concernés). Les devis correspondants sont calculés à partir du temps de travail sur le tarif ingénieur et d'un prix forfaitaire par étape de réalisation. Le Btgr intervient avec l'Avfp dans le cadre d'une cellule commune d'aménagement s'occupant de l'aspect génie rural.

### Section d'appui à la mise en valeur

Tous les paysans bénéficiaires de bas-fonds aménagés sont assistés par les vulgarisateurs du Snprv, pendant les trois premières années, pour le choix et la mise en œuvre des techniques de riziculture irriguée et l'entretien des aménagements. Le Snprv pilote les interventions, avec un appui (principalement méthodologique) du projet et de l'Auder.

Cet appui porte sur l'amélioration des techniques culturales pour le riz irrigué de saison et de contre-saison (planage, labour- défoncement, pépinière et repiquage), l'essor de l'utilisation des intrants (semences améliorées et engrais), puis la maîtrise de l'eau pour lutter contre les mauvaises herbes et les inondations, tout en stimulant l'accès au crédit et son bon usage. De plus, la première année, des semences améliorées et du petit outillage sont fournis.

### Section d'appui aux organisations paysannes et à la commercialisation du riz

En 1996, le projet assiste 45 groupements de producteurs de riz réunissant 550 familles (soit 15 % des exploitants de bas-fonds aménagés par le projet riz en Guinée forestière). Il organise des séances de sensibilisation et des contacts entre groupements (visites guidées) en vue de susciter l'intérêt de conjuguer les efforts pour une meilleure commercialisation du riz.

Certains groupements ont mis en place des banques de céréales (en 1996, 23 banques concentrent 60 tonnes de riz). Ces banques de céréales permettent aux villageois d'acheter à bas prix du riz à crédit en vue d'une utilisation en période de soudure.

Concrètement, les membres de l'Avfp et de l'Auder conseillent les responsables de groupements et informent les villageois de se structurer en organisation.

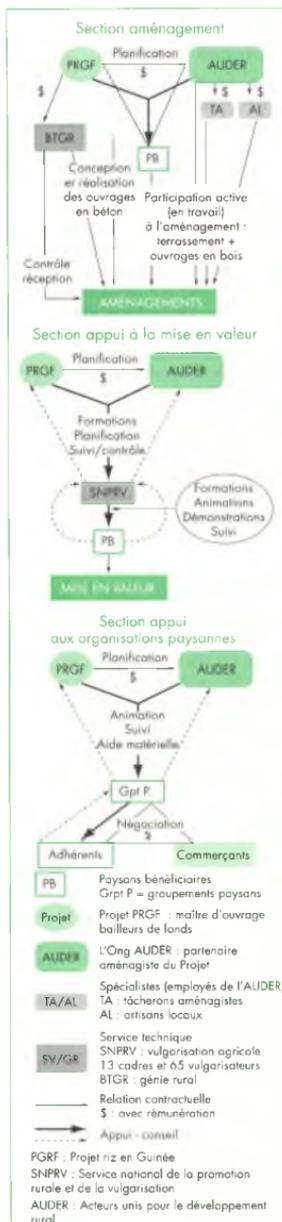


Figure 2. Représentation des relations entre les principaux acteurs, dans le cadre des 3 domaines d'intervention du Projet : aménagement, mise en valeur et organisations paysannes.

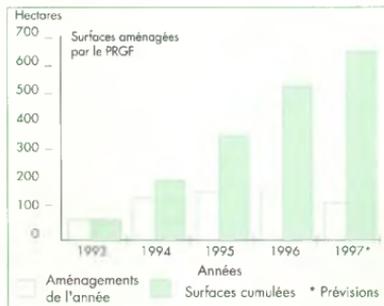


Figure 3. Les surfaces aménagées par le projet riz en Guinée forestière.

est l'Association française des volontaires du progrès (Afvp), qui intervient par ailleurs dans d'autres opérations d'aménagement de bas-fonds.

## Les objectifs du projet

Trois objectifs principaux sont à l'origine du projet :

- l'amélioration des moyens de production par l'aménagement et l'appui à la mise en valeur de 500 hectares de bas-fonds dans les préfectures de N'Zérékoré et de Yomou ;
- donner les moyens aux paysans d'obtenir un surplus commercialisable de riz en vue de la gestion de la soude alimentaire ;
- la mise en place d'une capacité locale d'aménagement avec la promotion du secteur privé (les aménagistes), la formation des opérateurs publics (services techniques) et l'appui aux groupements de paysans riziculteurs.

## L'organisation : participations et partenariat

Au démarrage du projet, les aménagements de bas-fonds étaient réalisés en direct, par les agents de l'Afvp et leurs homologues guinéens, les tâcherons, les maçons, les animateurs et parfois même des manœuvres salariés. Progressivement, de 1994 à 1996, le rôle de l'Afvp est devenu celui d'ensemblier des capacités locales des divers prestataires de services. Les cadres homologues guinéens ont créé une association professionnelle partenaire, prestataire du projet riz en Guinée forestière, appelée les Acteurs unis pour le développement rural (Auder). Parallèlement, l'Afvp a assuré la promotion des groupements de producteurs et des banques de céréales.

L'intervention du projet est fondée sur des relations opérationnelles entre les paysans et les techniciens (aménagistes et vulgarisateurs agricoles). Les paysans participent à toutes les phases d'exécution du programme et particulièrement en assurant les travaux non spécialisés sur les chantiers.

En associant l'Auder à toutes les activités — aux moyens de bons de commandes puis de devis et contrats négociés —, le projet entend promouvoir ce partenaire local et en faire un opérateur de développement reconnu. Cette stratégie s'accompagne d'un appui concret à l'émergence, à la structuration et à la professionnalisation de l'Auder. Les collaborations du projet avec les services techniques de la région de N'Zérékoré, le bureau technique du génie rural (Btgr) et le Service national de la promotion rurale et de la vulgarisation (Snprv) se sont concrétisées par la création de deux cellules communes d'aménagement et de vulgarisation. Des séances de formation sont régulièrement organisées en faveur des agents de ces différents services. Le projet riz en Guinée forestière collabore aussi avec le projet crédit rural de Guinée, ainsi qu'avec l'Irag (Institut de recherche agronomique de Guinée) par des visites de terrain communes et des appuis à la formation (stage d'étudiants avec l'appui de chercheurs de l'Irag Sérédou).

Globalement, le projet s'assure que des acteurs locaux compétents interviennent dans les différentes actions qu'il mène. Cet aspect fondamental du projet transparait dans tous ses secteurs d'intervention.

## Les bas-fonds aménagés par le projet riz en Guinée forestière

Pour l'année 1996, les réalisations du projet riz en Guinée forestière en matière d'aménagement concernent 165 hectares ; 168 bas-fonds dans 61 villages ; 1 017 exploitants (chefs d'exploitations). Les types d'aménagement sont 20 % de type 2 et 80 % de type 3. Les ouvrages comprennent 200 petits ouvrages en bois et 22 ouvrages en béton. La répartition géographique par préfecture est la suivante :

- pour la préfecture de N'Zérékoré, les réalisations concernent 45 % des surfaces et des bas-fonds et 14 % des exploitants ;

- pour la préfecture de Yomou, les aménagements portent sur 55 % des surfaces de bas-fond et 86 % des exploitants.

L'évolution des réalisations entre 1993 et 1996 montre que la taille moyenne d'un bas-fond aménagé diminue tandis que les surfaces globales augmentent (figure 3). En 1996, la surface atteint 60 hectares pour 38 bas-fonds. De même, on peut considérer que, globalement, les surfaces de bas-fond par exploitant sont plus importantes dans la préfecture de Yomou que vers N'Zérékoré.

En général, les aménagements sont de bonne qualité et environ deux tiers des aménagements sont fonctionnels et assez bien utilisés.

## La démarche d'aménagement

La démarche d'aménagement appliquée en 1996 permet d'assurer, par des relations contractuelles, l'implication des acteurs locaux et tout particulièrement celle de l'Auder.

## Les différentes étapes

Cette démarche se déroule en trois grandes étapes : préaménagement, réalisation et suivi de la mise en valeur du bas-fond.

### La phase de préaménagement

De septembre à décembre, la phase de préaménagement comprend :

- la sensibilisation des villageois à l'intérêt des aménagements ;
- la formulation des demandes d'aménagement par les paysans intéressés ;
- les études socio-économiques auprès des demandeurs afin d'évaluer leurs capacités de financement et en main-d'œuvre, parallèlement à l'étude physique des potentialités du bas-fond ;
- la conception technique de l'aménagement, pour les bas-fonds présélectionnés, effectuée avec l'Auder et le Btgr, ce qui aboutit à la confection du dossier technique.

## La phase de réalisation

De décembre à juillet, la phase de réalisation démarre lorsque les trois parties — les paysans bénéficiaires, l'Auder et le Projet « bailleurs » — se sont formellement engagées en signant le contrat d'aménagement.

Elle concerne :

- le terrassement, c'est-à-dire la construction et la mise en forme des drains, des canaux et des diguettes, etc., par une équipe d'environ cinq paysans encadrés par un tâcheron aménagiste, employé de l'Auder ;
- la construction des ouvrages en bois par des artisans locaux, sous le contrôle de l'Auder ;
- la construction des ouvrages en béton, nécessaire quelquefois en seconde année (pour moins de 15 % des bas-fonds), réalisée avec l'Auder et la cellule commune Afvp-Btgr.

La participation des paysans bénéficiaires à l'aménagement consiste surtout à assumer les travaux non spécialisés — le ramassage des agrégats et du bois, le terrassement, la construction des ouvrages, puis le planage des casiers. L'une des difficultés rencontrées par le projet riz en Guinée forestière est l'indisponibilité des paysans pour les travaux d'aménagement.

## Le suivi de la mise en valeur

La phase de suivi de la mise en valeur du bas-fond est assurée par les vulgarisateurs du Snprv pendant les trois premières années, avec un appui (principalement méthodologique) de l'Auder et du Projet.

## Les limites de l'approche d'aménagement de bas-fond du projet

D'un point de vue institutionnel, la démarche d'aménagement actuelle est très limitée car les paysans bénéficiaires, même s'ils participent aux différentes étapes, ne sont pas les vrais maîtres d'ouvrage jouissant d'une pleine capacité de décision (dans le cadre du projet Afvp). De ce

fait, ils n'ont pas d'autorité sur le maître-d'œuvre désigné — l'Auder — qui négocie directement avec le projet bailleur de fonds.

De plus, l'approche aménagement de bas-fond, même si elle apparaît pertinente, n'a qu'un faible impact sur la production régionale, principalement parce qu'elle ne concerne qu'une fraction de la population et seulement 10 % des surfaces cultivées des paysans bénéficiaires. De même, le fonctionnement hydrologique et agronomique des bas-fonds est encore mal connu. Ces incertitudes concernent également l'évolution de la fertilité des sols, liée à l'intensification rizicole.

## L'aménagement de bas-fond : une activité de développement agricole réellement rentable

L'impact agro-économique des aménagements de bas-fonds est une donnée difficile à mesurer. Quelques mesures ont été effectuées par les équipes du Prgf en collaboration avec la cellule de suivi-évaluation du projet à N'Zérékoré, puis étayées par une extrapolation prudente des études technico-économiques menées au sud de la Haute-Guinée.

En moyenne, la surface d'un bas-fond est de un hectare et il est cultivé par six à sept exploitants, regroupant 32 actifs agricoles familiaux.

## Quel est le coût d'un aménagement pour les paysans ?

Pour les paysans bénéficiaires, l'aménagement de leur bas-fond représente un investissement en travail. Les besoins pour aménager un bas-fond d'un hectare dépendent de la complexité du

## Les acteurs et leurs rôles dans le projet riz en Guinée forestière

### L'entrepreneur aménagiste

L'entrepreneur aménagiste est une petite structure d'ingénieurs. En tant que maître d'œuvre, il conçoit puis réalise l'aménagement. Il assure des fonctions d'ingénierie, de tâcheronnage et la confection des ouvrages en béton. Généralement, ce travail a lieu sur une seule campagne.

### Le tâcheron aménagiste

Le tâcheron aménagiste est responsable des chantiers de terrassement et du suivi hydraulique. Les ouvriers spécialisés (maçon, menuisier) et le tâcheron sont employés par l'entrepreneur pour les travaux d'aménagement.

### Les services techniques du génie rural

Les services techniques du génie rural sont chargés du contrôle des travaux de l'entrepreneur et de la confection planimétrique des aménagements.

### Le service national de la promotion rurale

Le service national de la promotion rurale est chargé d'un suivi agronomique intensif pendant les trois premières années, en collaboration avec les projets.

### Les paysans bénéficiaires

Les paysans bénéficiaires ont principalement des activités agricoles (dans les terres de bas-fond et de coteaux). L'année de l'aménagement, ils doivent assurer des travaux non spécialisés (terrassement, préparation des agrégats...) et nourrir les agents de terrain. Ils exploitent le périmètre aménagé en riziculture irriguée, en plus de leurs autres terres. Les suppléments de riz produit sont en partie autoconsommés et en partie vendus à des consommateurs locaux et à des commerçants.

périmètre aménagé : la quantité de diguettes et de canaux, ainsi que le nombre et les types d'ouvrages en bois et en béton nécessaires.

Globalement, la participation paysanne (en travail non spécialisé) représente 140 à 280 hommes jours par hectare, répartis comme ceci :

- 4 % pour l'accompagnement des études préalables ;
- 62 % pour le terrassement ;
- 11 % pour la réalisation des ouvrages en bois (ou en béton) ;
- 23 % pour le premier planage dit « d'investissement ».

Ainsi, un chantier d'aménagement peut durer entre 20 et 40 jours de travail par hectare, pour une équipe de 5 paysans (encadrés par un tâcheron aménagiste) ; soit cinq mois de chantier (à raison de deux jours de travail par semaine).

La charge globale de travail représente environ 22 à 44 hommes jours par hectare en exploitation familiale, soit 4,5 à 9 hommes jours par actif agricole familial. Le coût d'opportunité du travail paysan peut être simplement estimé à la même valeur que le coût du travail de la main-d'œuvre paysanne salariée, soit 1 400 francs guinéens par hommes jours (7 francs français).

Pour les exploitants bénéficiaires (qu'ils travaillent directement ou emploient des manœuvres), le coût de l'investissement en travail représente 1 000 à 2 000 francs français par hectare, soit 150 à 300 francs français par exploitant. Ces frais représentent pour la famille l'équivalent de 1 à 2 mois de salaire. Par ailleurs, le coût direct d'un aménagement (sans ouvrage en béton) assumé par le projet est d'environ 2 000 francs français par hectare (montant des prestations de l'Auder). La participation paysanne représente donc 35 à 50 % de ces coûts directs.

## Quel est le degré de valorisation des aménagements ?

L'aménagement de bas-fond permet aux exploitants d'accroître leur pro-

duction de riz de bas-fond, en passant de la riziculture pluviale ou inondée à la riziculture irriguée (tableau 1, figure 4).

Une à trois années après aménagement, on obtient facilement un rendement moyen de 3 à 5 tonnes de riz paddy par hectare, en un cycle cultural, sans engrais, sur les casiers réellement irrigués avec une lame d'eau.

La régularisation du régime hydrique permet, avec un casierage adéquat, d'irriguer avec une lame d'eau et donc de protéger les parcelles de riz de la concurrence des adventices (pluviales et aquatiques) et des inondations. De plus, le passage d'une riziculture inondée, avec des variétés locales semées à la volée, à la

riziculture avec des variétés améliorées repiquées sur sol défoncé, accroît le potentiel de production.

Ce gain de production grâce à l'aménagement (1,5 à 2,5 tonnes par hectare) correspond à un doublement de la productivité du travail et à une augmentation de revenu de 2 500 à 4 000 francs français par hectare, c'est-à-dire 400 à 600 francs français par exploitant si l'aménagement est fonctionnel (à raison de 1,70 franc français par kilogramme). On évalue qu'un aménagement peu fonctionnel limite la maîtrise de l'eau à 20 % de la surface ; ce taux dépasse 70 % pour un périmètre très fonctionnel. C'est pourquoi un aménagement peu fonctionnel ne permet qu'une faible augmentation de revenu, moins de 1 250 francs français par hectare.

Tableau 1. Les différents systèmes de production dans les bas-fonds aménagés ou non aménagés.

Itinéraires techniques rizicoles pratiqués	Bas-fond non aménagé	Bas-fond aménagé (en régime de croisière)
<b>Répartition de la surface</b>	60 % riz semé à la volée (+/- désherbage) 30 % riz repiqué 10 % surface non cultivée	9 % riz semé à la volée 82 % riz repiqué (sans désherbage) 9 % surface non cultivée
<b>Rendement net moyen en paddy</b>	1,6 t/ha	3 t/ha + ou - 700 kg suivant le fonctionnement de l'aménagement
<b>Travail nécessaire à la culture</b>	190 hj/ha <sup>(1)</sup>	250 hj/ha

(1) : homme-jour par hectare.

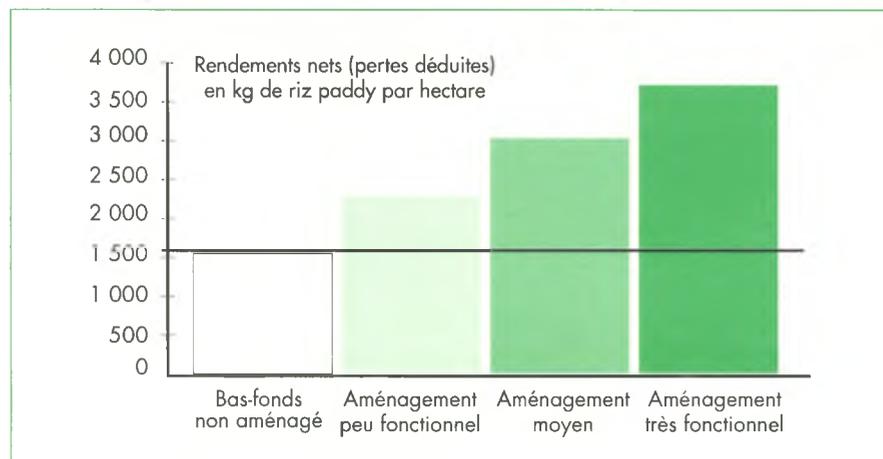


Figure 4. Niveaux comparés de rendements en riz de bas-fond (en régime de croisière).

## Conséquences : un haut niveau de rentabilité économique pour les paysans

Quelles que soient la complexité et la fonctionnalité de l'aménagement, le supplément de revenu qu'il engendre couvre largement les dépenses engagées par les paysans la première année. Cela leur permet, dès la seconde année, d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Actuellement, le riz vendu en Guinée forestière correspond en grande partie au règlement en nature des dettes contractées lors de la soudure. Les marges profitent jusqu'à présent essentiellement aux commerçants-usuriers et aux transporteurs. Les pro-

cessus liés aux aménagements de bas-fonds permettent d'inverser la tendance, en donnant aux paysans, grâce à l'augmentation de la production, la possibilité de récupérer les marges des usuriers.

## Conclusions et perspectives

L'aménagement de bas-fond permet réellement d'accroître la production agricole en Guinée forestière. Cependant, à l'échelle régionale, ces actions sont limitées — même en prenant en compte l'ensemble des projets d'aménagement dans la région. L'expérience du Projet riz Guinée forestière apporte de nombreux enseignements.

Bien que le « volet bas-fond » soit une approche centrée sur la réalisation d'infrastructures, l'Afvp a inclus des notions complémentaires touchant aux conditions locales d'aménagement et de valorisation, notamment en proposant des modalités de partenariat et de contractualisation entre plusieurs acteurs : paysans, aménagistes indépendants et services techniques.

Il est clair que les prochaines actions de développement agricole pourraient tenir compte des limites atteintes par la démarche du Prgf. Ainsi, la priorité devrait être de réellement confier la maîtrise d'ouvrage aux populations, dans une dynamique de développement local intégrant une approche globale d'innovations sur les systèmes de culture de bas-fonds et de coteaux et sur les systèmes d'élevage.

## Bibliographie

Afvp - Projet riz en Guinée forestière, 1993, 1994, 1995, 1996. Rapports semestriels et annuels d'activité, Afvp, Guinée, N'Zérékoré, Yomou.

BABIN P., 1994. Rapport sur les banques de céréales, Afvp, Guinée, N'Zérékoré, 15 p.

BALDE A. *et al.*, 1993. Les filières riz en Guinée forestière (résultats intermédiaires), Cirad-ca, France.

CHEVALIER A., 1994. Recommandations relatives à la sédentarisation de l'agriculture en Guinée forestière, Irag, Cirad-ca, Guinée.

KONARE D., 1994. Étude d'impact sur les systèmes de production des aménagements de bas-fonds pour la riziculture en Guinée forestière. Mémoire Istom, France, 77 p.

LEPLAIDEUR A., 1991. Les hommes des bas-fonds en Guinée, Cirad-ca, France.

LEPLAIDEUR A., 1992. Aménagement de bas-fonds en Guinée, Tractabel, Cirad-ca, France.

LEPLAIDEUR A., WEY J., 1996. Les enjeux d'une recherche sur les systèmes de culture à base de riz pluviaux en Guinée forestière, Cirad-ca, France, 60 p. + annexes.

MERSADIER G., 1994. L'appui aux opérateurs nationaux pour l'aménagement et la valorisation des bas-fonds, Pnir, Afvp / Aid, Guinée, 114 p.

NEVILLE A., DOLLON F., 1996. Évaluation économique des aménagements hydro-agricoles dans le sud de la Haute

Guinée. Afvp, Guinée, Haute-Guinée, Kissidougou, 76 p. + annexes.

NEVILLE A., 1996. Les aménagements de bas-fonds dans le sud de la Haute Guinée : synthèse de leur évaluation économique par la méthode des effets, Afvp, France, 11 p.

PUJO L., 1992. La filière riz en Guinée forestière, Cirad-ca, France.

SAUDUBRAY F., 1995. Note d'information concernant les niveaux de production en Guinée forestière (campagne 1994). Riz de coteau et riz de bas-fond, Maef, Pnapa, Cserc, Guinée, N'Zérékoré, 10 p.

SQUARE D. *et al.*, 1997. Étude de la dynamique et des stratégies paysannes autour de la riziculture de coteau et de bas-fonds en Guinée Forestière, Mémoire Esat 2, Afvp, Cirad-ca, Cnearc, Montpellier, France.

**Résumé... Abstract... Resumen**

A. NEVILLE, C. HERNIOU, G. FONTAINE, E. MARNAT, S. PETITPREZ — **Les aménagements de bas-fonds en Guinée forestière : l'expérience de l'Afvp dans le cadre du Projet riz.**

Le projet riz Guinée forestière de l'Association française des volontaires du progrès (Afvp) est un projet important de petits aménagements hydro-agricoles. Il a permis d'aménager plus de 500 hectares de bas-fonds sur lesquels les paysans riziculteurs ont pu doubler leur production, avec des rendements de plus de 3 tonnes de riz paddy par hectare. Mais, surtout, le projet a structuré une réelle capacité locale d'aménagement, avec une association professionnelle guinéenne, les services techniques du génie rural et de la vulgarisation et des groupements de paysans riziculteurs. Même si les actions d'amélioration de la production rizicole par l'aménagement de bas-fonds n'ont qu'un impact limité, l'expérience du projet ouvre des voies à explorer par des nouvelles actions d'innovations agricoles, associées à la recherche-développement, dans une dynamique de développement local.

Mots-clés : aménagement, bas-fonds, riziculture, projet, organisation paysanne, Guinée.

A. NEVILLE, C. HERNIOU, G. FONTAINE, E. MARNAT, S. PETITPREZ — **Bottomland development in Forest Guinea: the AFVP experience in the rice project**

The Forest Guinea rice project implemented by the Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) is a major project involving small-scale hydro-agricultural installations. It has enabled the development of over 500 hectares of bottomlands on which small-scale rice growers have been able to double output, with yields of over three tonnes of paddy per hectare. But above all, the project has organized a true local development capacity, with a Guinean professional association, rural engineering and extension services and rice smallholder groups. Even though the operations undertaken to improve rice production by developing bottomland areas have only a limited impact, the project experience has opened the way for new agricultural innovation programmes, in conjunction with research and development operations, with a view to local development.

Keywords: development, bottomlands, rice growing, project, smallholder organization, Guinea.

A. NEVILLE, C. HERNIOU, G. FONTAINE, E. MARNAT, S. PETITPREZ — **Los asentamientos de hondonadas en Guinea forestal: la experiencia del Afvp en el proyecto arroz.**

El proyecto arroz Guinea forestal de la Asociación francesa de los voluntarios del progreso (Afvp) es un proyecto importante de pequeños asentamientos hidroagrícolas. Permitted asentar más de 500 hectáreas de hondonadas en las cuales los campesinos productores de arroz pudieron duplicar su producción, con rendimientos de más de 3 toneladas de arroz paddy por hectárea. Pero, sobre todo, el proyecto estructuró una verdadera capacidad local de asentamiento, con una asociación profesional guineense, los servicios técnicos del genio rural y de la divulgación y las agrupaciones de campesinos productores de arroz. Inclusive si las acciones de mejoramiento de la producción de arroz mediante al asentamiento de hondonadas no tuvieron más que un impacto limitado, la experiencia del proyecto abre vías que explorar mediante nuevas acciones de innovaciones agrícolas, asociadas con la investigación-desarrollo, en una dinámica de desarrollo local.

Palabras-claves: asentamiento, hondonadas, cultivo del arroz, proyecto, organización campesina, Guinea.

Ouvrage en bois permettant une prise d'eau pour irriguer les parcelles dans les bas-fonds aménagés.

Cliché : D. Souaré

